DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LES CONFLITS d'Orient

Ce qu'on dit à Londres

Londres, 30 avril.

La situation dans la question de Scutari n'a subi aucun changement.

Aucune communication de l'Autriche notifiant son intention de se désolidariser de l'Europe n'est parvenue.

Il est certain que l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie prendra part demain, comme d'habitude, à la conférence des ambassadeurs.

La réponse du Monténégro n'est pas encore parvenue mais on pense qu'elle arrivera à temps pour être discutée à la délibération de demain.

Tous les représentants des grandes puissances se sont rendus isolément au Foreing-Office, où ils ont été reçus par Sir Edward Grey.

Ce soir, dans les milieux diplomatiques, règne la croyance de plus en plus marquée que la crise pourra être résolue pacifiquement et l'on considère comme probable que le Monténégro consentira à examiner les offres de compensations territoriales.

Londres, 30 avril.

A la Chambre des Lords, lord Lamington a demandé cette après-midi quelles mesures le gouvernement se préoccupait de prendre de concert avec les autres puissances, pour assurer l'autonomie de l'Albanie.

Lord Morley a répondu au nom du gouvernement, que le moment n'est pas opportun pour discuter devant le Parlement une question de cette nature.

Il a ajouté que le problème qui se pose à l'heure actuelle était l'un des plus compliqués de ceux que la diplomatie européenne a eus à résoudre.

Londres, 30 avril.

La « Pall Mall Gazette » dit que dans les milieux diplomatiques on considère la déclaration publiée par les journaux autrichiens comme étant simplement une menace dirigée contre la Triple-Entente, l'Autriche-Hongrie espérant ainsi obtenir le consentement de l'Angleterre à un débarquement de troupes.

Le journal ajoute que l'Autriche-Hongrie présentera à la séance de demain de la conférence des ambassadeurs, un memorandum déclarant que la question des compensations ne pourra être discutée qu'après l'évacuation de Scutari.

En ce qui concerne l'attitude de l'Italie et de l'Allemagne, toutes deux s'efforcent d'empêcher une action précipitée de l'Autriche.

L'Italie est favorable à l'octroi de compensations au Monténégro.

La réponse du Monténégro

Londres, 30 avril.

Le Monténégro a fait parvenir sa réponse à la note des puissances, mais on ignore encore qu'elle en est la teneur.

Dans la soirée, M. Popovitch s'est rendu au Foreing-Office où il a eu une longue entrevue avec sir Arthur Nicolson, sous-secrétaire d'Etat permanent aux affaires étrangères.

M. Popovitch est chargé d'une mission importante, au sujet de laquelle le secret le plus profond est gardé.

Vienne, 30 avril.

On dit qu'Essad pacha n'a pas seulement livré Scutari au Monténégro, mais aussi Durazzo à la Serbie, en vertu de « ses droits souverains ».

L'impression en Autriche

Budapest, 30 avril.

Tous les groupes politiques autrichiens et hongrois préconisent le maintien d'une attitude ferme et énergique du cabinet de Vienne dans l'intérêt du prestige de la monarchie.

Ils estiment que tout est préférable à la situation actuelle qui, par sa complexité et son incertitude, risque d'avoir des conséquences économiques désastreuses pour le pays.

Dans ces conditions, l'opposition ne paraîtra probablement pas à la réouverture du Parlement le 5 mai prochain; elle demeurera neutre jusqu'à ce que le conflit extérieur soit aplani.

Vienne, 30 avril.

Ce soir la situation est jugée avec un peu plus d'optimisme.

On croit qu'il n'est pas impossible que le Monténégro cède au dernier moment.

Le bruit a couru à la Bourse qu'il avait été procédé à des achats pour le compte du Monténégro et cette rumeur a contribué à faire naître l'espoir d'une solution pacifique.

L'Autriche et l'Italie s'efforcent de s'assurer le concours de l'Angleterre en vue d'une action éventuelle.

En Albanie

Rome, 30 avril.

Un télégramme de Brindisi annonce que deux Albanais ont tué à coups de revolver un commandant de la garnison de Valona, Nazim bey et son aide de camp, au moment où tous deux s'embarquaient à bord du navire « Adriatico » à destination de Brindisi.

La conférence de Berne et le Parti Radical-Socialiste

Paris, 30 avril.

La Fédération Radicale et radicale socialiste de la Seine dans sa réunion mensuelle tenue ce soir, au Café du Globe, a adopté la proposition suivante de M. Desvaux, conseiller municipal :

« La Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine résolument attachée à la politique de rapprochement entre les peuples, qui font en tout temps la politique du parti républicain, félicite le Conseil National de la Suisse d'avoir dans une généreuse pensée de paix internationale, convié à Berne, les parlementaires de France et d'Allemagne et compte sur ses élus parlementaires pour porter à la conférence du 11 mai les vœux que forme la démocratie républicaine de Paris et du département de la Seine, pour la paix et le rapprochement entre les peuples. »

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

LE SERVICE DE 3 ANS

A la Commission de l'Armée

Paris, 30 avril.

La Commission de l'Armée s'est réunie cette après-midi, sous la présidence de M. Le Hérissé.

Elle a continué, ainsi que nous l'annonçons d'autre part, l'examen du contre-projet Reinach-De Montebello, sur le recrutement de l'armée.

Elle a adopté l'article 6 ainsi conçu :

« Tous les ans, les jeunes gens d'au moins 18 ans, remplissant les conditions d'aptitude physique et pourvus du certificat d'aptitude militaire institué par la loi du 8 avril 1905, seront admis à contracter au moment de l'incorporation de la classe, un engagement spécial de trois ans, dit devancement d'appel.

Les jeunes gens d'au moins 19 ans, non pourvus du certificat d'aptitude militaire, réunissant les conditions fixées par la loi de recrutement, pourront être admis à contracter dans les troupes métropolitaines des engagements de trois ans.

Le ministre de la guerre déterminera les corps dans lesquels seront admis les engagements de chaque subdivision de région et les époques auxquelles ces engagements seront souscrits, ainsi que leur nombre pour chaque corps.

Les dispositions énoncées ci-dessus prendront fin trois ans après la promulgation de la présente loi, si l'éducation militaire de la jeunesse n'a pas été organisée par une loi dans l'ensemble du pays.

La commission a renvoyé à l'examen, l'article 7 du contre-projet Reinach-De Montebello, concernant les jeunes gens ayant servi aux colonies.

Elle a décidé que l'article 8 du contre-projet deviendrait le suivant :

« Les jeunes gens qui contractent un engagement volontaire de 4 ou 5 ans ont le droit de choisir leur arme et leurs corps, sous réserve des conditions d'aptitude physiques exigées par cette arme.

« Ces engagements de 4 ou 5 années seront admis à des dates fixées par le ministre de la guerre. »

L'article 9 du contre-projet a été remplacé par le texte suivant, proposé par M. Henri Paté :

« Les rengagements seront renouvelables jusqu'à une durée totale de 15 ans de service pour les sous-officiers et anciens sous-officiers de l'armée métropolitaine, pour les caporaux, brigadiers et soldats de cette arme, accomplissant certains emplois désignés par le ministre de la guerre ; pour tous les militaires de tout grade de l'armée coloniale, des régiments des sapeurs-pompiers de Paris et certains corps de l'armée métropolitaine d'Afrique, désignés par le ministre ;

« De 10 années, pour les simples soldats des régiments de cavalerie et des batteries d'artillerie et de 5 années pour les brigadiers, caporaux des troupes métropolitaines dans les limites indiquées ci-dessus.

« Les militaires de toute arme, peuvent contracter des engagements de 6 mois, 18 mois, 2, 3, 4 et 5 ans. »

L'article 10 du contre-projet Reinach-De Montebello a été adopté, modifié comme suit, par M. Henri Paté :

« Peuvent être maintenus sous les drapeaux comme rengagés, après 15 ans de service :

1° Les militaires de tout arme et de toute classe, pourvus dans les différents corps de service de certains emplois, déterminés par le ministre de la guerre.

2° Les militaires de gendarmerie, de justice militaire, des régiments de sapeurs-pompiers de Paris, de la remonte et le personnel employé dans les écoles militaires.

« La durée maxima des engagements successifs que peuvent contracter les militaires ayant plus de 15 ans de service est fixée à deux années.

« L'âge maximum auquel ils sont rayés des cadres est de 50 ans, à l'exception des militaires occupant certains emplois sédentaires fixés par le ministre de la guerre et qui peuvent être maintenus jusqu'à 60 ans.

Les militaires de la gendarmerie pourront être maintenus jusqu'à l'âge de 55 ans.

L'article 11 du contre-projet est adopté, modifié comme suit :

« Tout militaire des troupes métropolitaines qui contracte un engagement ou un rengagement de manière à porter son service à 4 et à 5 ans, a droit à une prime.

« Les militaires des troupes coloniales et certains corps métropolitains d'Afrique désignés par le ministre de la Guerre, y compris ceux ayant contracté un rengagement dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 51 de la loi du 21 mars 1905, ont droit à une prime à partir du commencement de leurs quatre années de service jusqu'à la dixième année inclusivement.

Le taux de la prime varie suivant le temps que l'engagé ou le rengagé s'engage à passer sous les drapeaux et suivant le corps où il s'engage à servir.

« Conformément aux règlements qui sont fixés par décrets, la prime peut s'être acquise aux engagés ou aux rengagés qu'au moment de sa libération ou peut lui être payée en partie le jour de la signature de son engagement ou rengagement.

« Le reliquat lui est alors payé soit par annuité égale, soit en un seul versement au moment où il quitte le service.

« La partie de la prime constituant le dernier versement est augmentée d'un intérêt simple de deux francs cinquante pour cent.

« Le ministre de la Guerre fera connaître annuellement à la date du 1er janvier les tarifs des primes aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats dans les différents corps ».

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Reinach, Jaurès, De Montebello et Paté, la commission a repoussé une motion de M. Jaurès tendant à demander au ministre de la Guerre pour en faire état dans le rapport, le nombre total des rengagements des simples soldats que le ministre s'efforcera d'obtenir.

Enfin MM. Reinach et De Montebello ont successivement retiré de leur projet les articles 12 (solde des sous-officiers) et 34 (période d'instruction des jeunes gens ayant servi aux colonies).

La commission a réservé les articles 23 (permissions) et 35 (pensions aux veuves).

Elle a décidé de supprimer la séance de vendredi soir et s'est ajournée à mardi après-midi.

Elle siégera mercredi, matin et soir, afin de remplacer la séance d'après-demain.

LA COUPE POMMERY

Rouen, 30 avril.

L'aviateur Védrines concourant pour la coupe Pommery, qui était parti ce matin de l'aérodrome de Bron, a atterri ce matin à dix heures vingt-cinq, à l'aérodrome du bois de Cany.

Le correspondant de « l'Agence Fournier » a pu rejoindre l'aviateur dans la soirée, qui lui a fait les déclarations suivantes :

« Je suis parti ce matin de Lyon et jusqu'à Paris, j'ai eu la chance d'avoir le vent dans le dos, mais à partir de Villacoublay, je me suis trouvé aux prises avec l'orage et à certains moments, j'ai dû m'élever jusqu'à 4000 mètres.

Je me suis perdu dans un nuage qui m'a entraîné à la dérive vers le sud-ouest et j'ai été obligé d'atterrir à Rouen ; d'ailleurs je ne possédais plus que pour deux heures et demie d'essence et le temps m'aurait empêché de poursuivre ma route ».

Védrines compte repartir demain par la voie des airs pour Paris.

Le retour de Guillot

Paris, 30 avril.

L'aviateur Maurice Guillot, qui vient d'accomplir le retentissant exploit que l'on sait (de Biarritz en Hollande) est rentré ce soir à Paris venant de Kollum.

Sur le quai de la gare, une centaine de sportsmen l'attendaient parmi lesquels deux femmes chargées de gerbes de fleurs, pour le détenteur de la coupe Pommery.

Un peu avant onze heures, le train entre en gare ; non sans quelque peine, on finit par apercevoir l'aviateur dans le flot des voyageurs.

Ses amis le portent en triomphe au buffet de la gare tandis que des vivats retentissent à son adresse.

Dans l'une des salles du buffet, les admirateurs de Maurice Guillot ont sablé le champagne en le félicitant vivement de sa prouesse.

Deux officiers aviateurs blessés

Constantine, 30 avril.

Par suite d'un remous qui s'est produit au moment d'un virage, un biplan militaire monté par le lieutenant Jolain, du centre d'aviation de Biskra et qui avait comme passager le lieutenant Mondésir, du 3e chasseurs d'Afrique, a fait une chute d'une hauteur de dix mètres.

On a relevé les deux officiers très grièvement blessés.

Le lieutenant Mondésir a les deux jambes fracturées : le lieutenant Jolain dont les deux jambes sont également fracturées, est atteint de lésions internes et l'on considère son état comme désespéré.

DANS LA RÉGION

L'ORAGE

Un violent orage s'est abattu hier aprèsmidi et hier soir, assez tard sur notre région.

A Lille, notamment dans la nuit des éclairs ont sillonné le ciel, le tonnerre s'est fait entendre et la pluie a tombé abondamment.

Tué par la foudre à Pradelles

Un nommé Auguste Delpierre, journalier à Pradelles, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, a été tué par la foudre hier à quatre heures et demie de l'après-midi, dans la plaine. Il était âgé de 56 ans.

A VALENCIENNES

Samedi, vers trois heures et demie, une tempête de grêle s'est abattue sur Valenciennes, causant de sérieux dégâts aux arbres fruitiers.

Au cours de la tempête un morceau de pierre sculptée s'est détaché de l'Hôtel de Ville et est allé s'abattre à l'angle de la ruelle Burianne et de la Grand'Place. Il n'y a eu, fort heureusement, aucun accident de personne.

Un enfant satyre près d'Arras

La gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation et d'écrouer à la maison d'arrêt d'Arras, un enfant de 13 ans, nommé Jules Cretel, domicilié à Magnicourt-en-Comté, qui attaqua sur la route une fillette de neuf ans, Louise Cuvilier, et se livra sur elle à d'odieuses violences.

L'état de la fillette est grave.

Conseillers municipaux de Paris

A CALAIS

Calais, 30 avril.

Une délégation composée de 20 membres du Conseil municipal de Paris, qui se rend à Londres, est arrivée à Calais à une heure quinze, par le rapide de Paris.

Les conseillers, salués par les autorités locales, se sont embarqués à une heure quarante-cinq à bord du paquebot « Pas-de-Calais ».

Le prince et la princesse de Suède

A CALAIS

Calais, 30 avril.

Le prince et la princesse héritiers de Suède, accompagnés de leurs enfants, sont arrivés à Calais à trois heures quarante, par le rapide de Berlin.

Salués par MM. Lachaume, inspecteur du mouvement à la Compagnie du Nord ; Peyton, consul d'Angleterre, et Prévost, commissaire du gouvernement, le prince et la princesse se sont embarqués avec leurs enfants, à trois heures cinquante, à bord du paquebot « Engadine », à destination de Douvres.

NORD

VALENCIENNES

Concert militaire. — Un concert sera donné par la musique du 127e, aujourd'hui jeudi, à 3 heures et demie, à la Place Verte.

Après l'amour. — M. X..., marchand de chevaux, accuse la nommée Lucie Carlier, 34 ans, avec laquelle il a passé la nuit à l'« estaminet Franco-Belge », rue de Lille, de l'avoir soulagé d'une somme de 75 fr. La femme nie et rien jusqu'ici n'est venu désigner sa culpabilité.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Le Service des Trains EST MODIFIÉ à partir du 1er Mai

Principales Modifications

Afin d'améliorer les relations de Paris avec la région de Lille ; Le train N° 351 partira de Paris à 8 h. 40 au lieu de 8 h. 30 et sa marche sera accélérée jusqu'à Lille où il arrivera à 12 h. 10, au lieu de 12 h. 09.

Le train n° 313 partant de Paris à 14 h. 30 sera accéléré et arrivera à Lille à 18 h. 50 au lieu de 19 heures. Il ne relèvera plus, à Arras, le correspondance du train n° 2008 venant de la direction de Lens, par contre il correspondra à Lille aux trains n° 2229 vers Hazebrouck et n° 3207 vers Templeuve qui partiront respectivement à 19 heures et 19 h. 08.

Le train n° 3025, arrivant à Douai à 17 h. 42, en partira à 18 h. 16, c'est-à-dire après l'arrivée du train n° 313 venant de Paris et son arrivée à Lille sera fixée à 19 h. 19 comme actuellement.

Son stationnement à Seclin sera réduit de 20 à 1' et il continuera à correspondre à cette gare avec le train 3229 vers Don-Sainghin dont le départ sera fixé à 19 h. 04 au lieu de 18 h. 57. Il relèvera, en outre, à Libercourt la correspondance du train n° 17 arrivant de Carvin à 18 h. 55.

Le train n° 3220 partira de Don-Sainghin vers Seclin et Lille à 5 h. 06 au lieu de 4 h. 56 et relèvera ainsi à Seclin, la correspondance du train n° 3240 arrivant de Libercourt à 5 h. 20.

Le train n° 3240 partira de Lille vers Libercourt à 4 h. 08 au lieu de 4 h. 23 et correspondra à Seclin avec le train n° 3209 qui arrivera de Templeuve à 4 h. 26 et partira vers Don-Sainghin à 4 h. 35.

Le point d'arrêt facultatif de Rouges-Barres, Verte-Rue situé entre le P.A. facultatif du Pont-du-Lion-d'Or et la gare de La Madeleine.

Le train n° 2239 partant de Lille à 6 h. 19 sera prolongé, les dimanches et fêtes du 1er juillet au 30 septembre, d'Hazebrouck à Dunkerque, où il arrivera à 10 h. 45 ; il relèvera à Hazebrouck la correspondance du train n° 3009 de la direction de Lens, dont l'arrivée sera fixée à 8 h. 41 au lieu de 9 h. 47.

Le train n° 2021 partant d'Arras à 21 h. 46 arrêtera à la station de Vimy pour les voyageurs sans bagages ni chiens.

Le train n° 2900 venant de Quiévrain sera avancé de 3 minutes et arrivera à Valenciennes à 4 h. 58 au lieu de 5 heures. Il correspondra ainsi au train n° 1970 se dirigeant vers Denain dont le départ de Valenciennes sera fixé à 5 h. 05 au lieu de 5 h.

Les trains n°s 1650 partant de Lille pour Aulnoye à 6 h. 40 et 1570 partant de Valenciennes pour Lille à 18 h. 07 circuleront les mardis toute l'année et les vendredis (au lieu du jeudi) en octobre, novembre, décembre et janvier, soit un mois de plus qu'actuellement.

Le train n° 1955 partira de Lourches à 6 h. 46 au lieu de 6 h. 51. Il correspondra à Denain au train n° 1920 (dont le départ vers Saint-Amand sera fixé à 7 heures au lieu de 6 h. 55) et arrivera à Valenciennes à 7 h. 38 au lieu de 7 h. 34 pour correspondre au train express n° 1569 des mardis (et des vendredis en octobre, novembre, décembre et janvier) partant vers Aulnoye à 7 h. 33.

Les correspondances ainsi établies seront réservées aux voyageurs sans bagages et ne seront pas garanties.

Le train n° 1521 partira de Lille à 19 h. 44 au lieu de 19 h. 26 et relèvera ainsi, notamment, la correspondance du train n° 2012-2232 arrivant de Dunkerque et de Calais à 19 h. 33 ; le train n° 1521 ne desservira plus que Templeuve, Nomain, Orchies, Saint-Amand, Raismes, Vicoigne et Beuvrages et arrivera à Valenciennes à 20 h. 50 au lieu de 20 h. 56.

Par contre, le train n° 1523, partant de Lille à 20 h. 24, desservira les P.A. de Lesennes-Mont-de-Terre, Ronchin-Lezennes, Ennevelin, Moulin-des-Loups, La Forêt, Vicoigne, Le Marais-de-Beuvrages, Bleuse-Borne et Pont-de-l'Escaut et arrivera à Valenciennes à 22 h. 04 au lieu de 20 h. 56.

Le train n° 3207 partira de Lille à 19 h. 08 au lieu de 18 h. 58. Il relèvera ainsi la correspondance de l'express n° 313, qui arrivera de Paris à 18 h. 50 ; son arrivée à Seclin sera fixée à 20 h. 09, au lieu de 20 h.

Le train n° 1539 partira de Saint-Amand à 15 h. 31 au lieu de 15 h. 40, et arrivera à Valenciennes à 15 h. 56 pour correspondre au train 2924 partant à 16 h. 03 vers Douai.

Train n° 3251 qui partira de Lille à 6 h. 17 et arrivera à Lesquin à 6 h. 33.

Train n° 3254 qui partira de Lesquin à 16 h. 27 et arrivera à Lille à 18 h. 44.

Par suite, les ouvriers porteurs de cartes d'abonnement hebdomadaire, ne seront plus admis dans les trains n° 3241 à Lille pour Lesquin et 3246 à Lesquin pour Lille.

En vue d'obtenir un meilleur espacement des trains sur la section de Lille à Béthune les modifications suivantes seront réalisées:

1° Le train n° 1785 partant actuellement de Lille à 17 h. 33 sera avancé de 3 heures environ.

Il partira de Lille à 14 h. 24 et arrivera à Béthune à 15 h. 40 ; outre les stations actuelles, il desservira Haubourdin et Marquillies et assurera les correspondances suivantes :

A Lille aux trains n° 2274 arrivant d'Armentières à 14 h. 01. — N° 2478 arrivant de Roubaix à 17 h. 07. — N° 2608 arrivant d'Ascq à 14 h. 10.

A Don-Sainghin aux trains n° 2350 partant vers Hénin-Liétard à 14 h. 56. — N° 3214 partant vers Seclin à 15 h. 24. — N° 3225 arrivant de Seclin à 14 h. 59. — N° 2377 arrivant de Lens à 14 h. 50. — N° 2354 arrivant d'Hénin-Liétard à 14 h. 45.

A Béthune aux trains N° 2018 partant vers Hazebrouck à 16 h. 15. — N° 2008 partant vers Lens à 16 h. 29.

2° Le train n° 1764 partant actuellement de Béthune à 9 h. 36, sera retardé de 3 heures et demie environ. Il partira de cette gare à 13 h. 05, sous le n° 1786 et desservira, outre les stations actuelles, celles de Marquillies et d'Haubourdin, mais n'arrêtera plus à Wavrin; il arrivera à Lille à 14 h. 03.

Le train n° 1786 assurera les correspondances suivantes :

A Béthune aux trains N° 2011 arrivant d'Arras à 12 h. 35. — N° 2006 arrivant d'Hazebrouck à 12 h. 54.

A Don-Sainghin au train 2349 arrivant d'Hénin-Liétard à 13 h. 61.

A Lille au train n° 3225 vers Seclin, partant à 14 h. 08.

Comme conséquence :

1° Le train n° 3268 partira de Lille à 14h.01 au lieu de 14 h. 56 de Lille, et assurera le service de route immédiatement en avant du train n° 1785.

2° Le train n° 1775 partira de Lille à 13 h. 08 au lieu de 16 h. 42 et sera rendu direct jusqu'à Haubourdin ; il arrivera à Béthune à 16 h. 30 au lieu de 18 h. 28.

3° Le train [illegible] partira de Lille à 18 h. [illegible] au lieu de [illegible] et suivra l'horaire actuel du train n° 1775 jusqu'à Haubourdin où il arrivera à 17 h. 06 au lieu de 18 h. [illegible]

4° Le train n° 1756 partant de Béthune à 9 h. 59, sera rendu direct sur le parcours d'Haubourdin à Lille où il arrivera à 11 h. 12 au lieu de 11 h. 31. Ce train prendra le n° 1764.

5° Le train n° 1766 des mercredis sera mis en marche tous les jours, de Béthune à Lille. Il partira de Béthune à 8 h. 33 au lieu de 8 h. 17 et relèvera ainsi la correspondance du train n° 3009 arrivant de Lens à 6 h. 27 ; il ne desservira plus les points d'arrêt de Salomé, La Fontaine et Lille-Porte de Douai, et arrivera à Lille à 9 h. 48 au lieu de 9 h. 41.

En outre, son point de départ sera reporté, les mercredis, de Béthune à Saint-Pol, qu'il quittera à 7 h. 22.

En sens inverse, le train des mercredis n° 1775 partant de Lille à 18 h. 26, sera prolongé ces jours-là de Béthune à Saint-Pol, où il arrivera à 20 h. 54.

Les trains suivants seront supprimés sur les parcours ci-après : N° 3205 de Seclin (départ à 13 h. 40 à Don-Sainghin (arrivée à 14 h. 02). — N° 3225 de Don-Sainghin (départ à 15 h. 10) à Lille (arrivée à 15 h. 34). — Et n° 3246 de Lille (départ à 17. 22) à Seclin (arrivée à 17 h. 45).

Le train n° 1770 partant de Don-Sainghin à 14 h. 58, desservira Wevrin et Santes et arrivera à Lille à 15 h. 28 au lieu de 15 h. 25.

Le train n° 3265 partira de Saint-André à 15 h. 02 au lieu de 16 h. 17 et assurera le service de route derrière le train n° 1770, sur le parcours d'Haubourdin à Lille où il arrivera à 15 h. 54.

Par suite de la baisse considérable constatée dans le mouvement des voyageurs sur la ligne de Lille à Tourcoing, les trains suivants *parmi les moins utilisés*, ne seront plus mis en marche :

N° 2513 (Lille départ 7 h. 55) de Lille à Mouscron. — N° 2531 (Lille départ 8 h. 04) de Lille à Mouscron. — N° 2533 (Lille départ 12 h. 52) de Lille à Mouscron. — N° 2551 (Lille départ 18 h. 41) de Lille à Tourcoing. — N° 2552 (Tourcoing 9 h. 47) de Tourcoing à Lille. — N° 2586 (Tourcoing 12 h. 08) de Tourcoing à Lille. — N° 2592 (Tourcoing 18 h. 02) de Tourcoing à Lille. — N° 2594 (Tourcoing 19 h. 34) de Tourcoing à Lille.

En remplacement des trains n°s 2513 et 2533 supprimés de Tourcoing à Mouscron, les trains 2579 et 2529 partant respectivement de Lille à 7 h. 30 et 12 h. 17 seront prolongés sur le même parcours et arriveront à Mouscron à 8 h. 02 et 12 h. 56.

Le train 2557 partira de Lille à 19 h. 05 au lieu de 19 h. 09 et desservira Croix-Wasquehal.

Le train 2526 quittant Mouscron à 12 h. 13 desservira Croix-Wasquehal et arrivera à Lille à 12 h. 56 au lieu de 12 h. 52.

Le train 3403 partira de Cambrai pour Douai à 6 h. 32 au lieu de 6 h. 61. Il ne relèvera plus à Cambrai la correspondance des trains 1662 de la direction de Solesmes et 2802 venant de Somain arrivant respectivement à 8 h. 53 et 8 h. 37. Par contre il donnera à Douai où il arrivera à 9 h. 24 au lieu de 9 h. 51, la correspondance des trains 306 rapide vers Paris partant à 8 h. 37 et 329 vers Lille partant à 9 h. 35.

Le train 3463 partira d'Aubigny-au-Bac à 8 h. 07 au lieu de 8 h. 39 et arrivera ainsi à 9 h. 37 à Somain où il correspondra au train 2904 partant à 8 h. 45 vers Douai.

En prévision de l'organisation par la Compagnie de l'Est de nouveaux services de Laon vers Nancy-Milan et vice-versa, les trains express 2830 et 2831 correspondant à Lille aux trains rapides 2226 et 2211 et pour Calais-Maritime et assurant actuellement un service direct de ou pour Reims seront accélérés.

Le train 2830 partira de Lille à 16 h. 40 comme actuellement et arrivera à Laon à 19 h. 22 au lieu de 19 h. 35.

Le train 2831 partira de Laon à 8 heures au lieu de 7 h. 55 et arrivera à Lille à 10 h. 42 au lieu de 10 h. 44.

Le train 2135 partira de Watten à 15 h. 54 au lieu de 15 h. 55 et desservira le P.A. de Bourbourg-St-Nicolas.

En vue d'améliorer les correspondances données à Lille par le train 311, sa marche sera accélérée de 2 minutes et son arrivée à cette gare avancée d'autant.

Le train 3026 sera retardé de 2 minutes de Lille à Douai et ne correspondra plus à Seclin avec le train 3206 vers Templeuve, avancé comme conséquence de la modification de l'horaire du 1521.

La marche du train 342 sera accélérée sur le parcours de Lille à Libercourt ; il arrivera par suite 2 minutes plus tôt à Aulnoye où son battement avec le train 118 sera porté de 6 à 8 minutes.

Afin d'améliorer les relations de Paris avec l'au delà de Lille vers Armentières, le train 2229 sera retardé de 11 minutes au départ de Lille où il relèvera la correspondance de l'express 313 de Paris accéléré comme il est dit plus haut.

Dans le but de régulariser la marche du train 3470, son arrêt au P.A. d'Aoust sera supprimé.

Le train 1529 de la direction de Templeuve, dont le train 342 relève la correspondance à Valenciennes sera accéléré et arrivera 4 minutes plus tôt à cette gare.

Le train 3206 sera retardé de 1 minute de Don-Sainghin à Seclin et avancé de 3 minutes (où il ne relèvera plus la correspondance du train 3026 venant de Lille) à Templeuve.

Le train 3242, avancé de 3 minutes de Seclin à Lille, ne relèvera plus la correspondance du train 329 à Seclin.

En vue d'améliorer la régularité l'horaire de semaine du train 3269 sera avancé de 3 minutes au départ de Saint-André et ses stationnements seront augmentés pour être mis en rapport avec le service à effectuer. Son arrêt à la halte d'Haubourdin sera supprimé.

Pour régulariser la marche du train-poste 2790, ses stationnements à Baisieux et à Ascq seront respectivement augmentés de 3 et 2 minutes ; par suite son arrivée à Lille, sera retardée de 10 minutes.

En vue de régulariser la marche du train-poste 2664 à l'arrivée à Somain et d'éviter la gêne qu'il cause parfois au train 2914 son arrêt au P.A. de Fenain-Sud, sera supprimé et son arrivée à Somain sera avancée de 3 minutes.

Comme conséquence de la mise en correspondance à Lille du train 2229 avec l'express 313, exposée plus haut, le train 2415 sera retardé de 5 minutes au départ d'Armentières et de 9 minutes à l'arrivée à Berguette.

Par suite, le train de sens inverse 2416 circulant les dimanches et fêtes en été, sera retardé de 4 minutes au départ de Berguette et de 2 minutes à l'arrivée à Armentières.

Sur la demande des Mines de Béthune le train d'ouvriers 3481 partant actuellement de Violaines à 14 h. 30 sera retardé de 30 minutes au départ de cette gare et arrivera à Berguette à 15 h. 44 et le train 2482 partant actuellement de Berguette à 8 h. 42 sera retardé de 25 minutes au départ de cette gare et arrivera à Violaines à 9 h. [illegible]

LILLE

L'ASCENSION A LILLE

Palais des Beaux-Arts. — Ouverture de 10 à 5 heures.

Musée Commercial. — Rue du Lombard, de 10 heures à 5 heures.

Musée Industriel. — Halle aux Sucres, de 10 heures à 5 heures.

Musée Houiller. — Rue de Bruxelles, de 10 heures à 5 heures.

Musée d'Histoire naturelle. — Rue de Bruxelles, de 10 heures à 5 heures.

Caveau Lillois. — A 5 heures, soirée patoisante, à l'Hospice Général.

Kursaal-Théâtre. — A 3 heures et à 8 heures et demie, « l'Anglais tel qu'on le parle », « Les Petits Oiseaux ».

Courses de Lille. — A 2 heures, Hippodrome du Bois de la Deûle.

Championnat cycliste intersociétaire. — Départ à 10 heures du poste d'octroi du Nouveau-Boulevard. Arrivée à 10 heures 45.

Jeu de Balle. — A 2 heures et demie, boulevard des Ecoles, Lille (Collier), Lille (Dupire).

Café Belle-Vue. — Concert en matinée et en soirée.

Café Bodega. — Concert de 5 heures à minuit.

Cinéma du Gymnase place Sébastopol. — Matinée et soirée.

Omnia-Pathé. — A 3 h. 1/2 et à 8 heures.

Printania. — De 3 h. 1/2 à 11 heures.

L'Exposition d'Horticulture

Suivant la coutume qui revient chaque année à la même époque, la Grand'Place a été transformée hier en un vaste parterre de fleurs.

Les exposants furent particulièrement nombreux cette fois ; aussi dut-on limiter les places et restreindre la surface des emplacements.

Dès mardi soir, les horticulteurs se mirent au travail, et mercredi matin, à l'heure où le soleil commençait à darder ses rayons, la Grand'Place présentait un aspect féerique tant par la quantité de fleurs qui s'y étalaient que par l'heureuse disposition de toutes ces plantes.

Ici c'est une mosaïque de plantes riches d'où émergent des araucarias, des glycines de Chine, des rhododendrons, des pivoines, des clématites. Plus loin, les myosotis, les pensées, les pâquerettes voisinent avec les œillets, les violettes, les tulipes.

Ailleurs on admire encore les plantes de serres et d'appartement. Enfin on s'arrête devant un lot merveilleux de roses, de lilas, de begonias, etc...

⁂

Dès dix heures du matin, le jury a commencé ses opérations.

Il était composé comme suit :

Première section : Plantes annuelles, ornementales et fleuries ; appareils. — MM. Schrievers, horticulteur à Saint-Omer, président ; Morel, horticulteur à Béthune, secrétaire ; Baudet, chef de culture à l'Etablissement d'Esquermes ; Wenssen, jardinier-chef chez M. Wulvéryck, à Lille ; Beston, horticulteur à Lille.

Deuxième section: Plantes vivaces de pleine terre culture maraîchère. — MM. Legros, horticulteur à Carvin, président ; Delattre, jardinier-chef chez M. Hennaux à Hyèrquent, secrétaire ; Delcourt, jardinier-chef chez M. Bary, à Saint-Omer ; Dhenny, jardinier à Hermies ; Rédant, jardinier-chef au château de Lompret.

⁂

A onze heures, M. Liégeois-Six, adjoint, représentant la Municipalité, vient visiter l'exposition, il est reçu par MM. Massart, Malaquin, Bodonne, Mallenart, vice-présidents de la Société ; le Dr Richard-Lesay, président honoraire ; Merryman, Anbert, Pérot, Leleu, Speiel, membres du Conseil d'administration, etc.

Puis, après avoir visité en détail toute l'exposition, ces messieurs se réunirent au « Café Moderne ». Là M. Liégeois-Six remercia les membres de la Société de la promenade agréable et utile qu'ils lui avaient permis de faire et les assura de la sollicitude et de l'appui de l'Administration municipale.

M. Massart adressa ensuite quelques mots de remerciements à la Commission d'organisation, aux membres du jury et à la presse.

Enfin suivit un déjeuner intime au cours duquel la Société d'horticulture remit à M. Pouillet, secrétaire général, un souvenir et la croix de chevalier du Mérite agricole.

Le Palmarès

Première section : Plantes fleuries et ornementales ; appareils de chauffage et autres. — Médaille d'or avec félicitations : M. Delobel, horticulteur à Loos.

Médaille d'or, petit module, avec félicitations : Mme Jouveneau, horticulteur à Lille.

Médaille de vermeil, grand module et prime de 1re classe : M. Cailloux, horticulteur à Comines.

Médaille de vermeil, grand module : M. Barez, horticulteur à Fiers.

Médaille de vermeil, 1re classe : M. Rygole, horticulteur à Saint-Maurice-Lille.

Médaille de vermeil de 2e classe et prime de 2e classe : M. Lorthiois, horticulteur à Canteleu-Lille.

Médaille d'argent de 1re classe et prime de 3e classe : Mlle Vandamme, horticulteur à La Madeleine.

Appareils de chauffage. — Diplôme de médaille d'argent : MM. Facqu et Marchand constructeurs à Lille.

Appareils d'arrosage. — Diplôme de vermeil, grand module : L'Express-Pompe, représentée par M. Delhil, à Lille.

Deuxième Section

Plantes vivaces de pleine terre. — Médaille d'or avec félicitations : M. Vangaever, horticulteur à Lambersart.

Médaille d'or, petit module : M. Vanhemme père, horticulteur à Saint-Maurice-Lille.

Médaille de vermeil grand module et prime de 1re classe : M. Marcel Delobel, horticulteur à Lomme.

Médaille de vermeil, grand module : M. Vanhamme fils, horticulteur à Mons-en-Barœul.

Médaille de vermeil, 1re classe et prime de 2e classe : M. Desmidt, horticulteur à Saint-Maurice-Lille.

Médaille de vermeil, 1re classe : M. Vanmès, horticulteur à La Madeleine.

Médaille de vermeil, 2e classe et prime de 3e classe : M. Smis, horticulteur à Wattignies.

Médaille de vermeil, 2e classe : Mme veuve Braem, horticulteur à Lompret.

Médaille d'argent, 1re classe et prime de 3e classe : M. Lahousse, horticulteur à Lompret.

Médaille d'argent, 1re classe : M. [illegible], horticulteur à Lambersart.

Médaille d'argent, 2e classe : M. [illegible] horticulteur à Lompret.

Médaille d'argent, 2e classe : M. [illegible] horticulteur à Lille.

Culture maraîchère. — Diplôme de médaille de vermeil, grand module : M. [illegible], marchand grainier à Lille.

Diplôme médaille de vermeil : M. [illegible], marchand grainier à [illegible].